

Version: 2.13  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 24.03.2016  
Référence : FDS\_652\_N

Date de révision:  
06.04.2023

## **SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : Basfoliar Ferro Top SL  
UFI : 36U2-Y0N3-D00H-5TTW

### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : COMPO EXPERT France SAS  
120, rue Jean Jaurès  
92300 LEVALLOIS-PERRET  
Téléphone : 09 82 55 28 56  
Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo-expert.com

### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59

## **SECTION 2: Identification des dangers**

### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

#### **Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1 H318: Provoque des lésions oculaires graves.

### **2.2 Éléments d'étiquetage**

#### **Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :   
Mention d'avertissement : Danger



Version: 2.13  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 24.03.2016  
Référence : FDS\_652\_N

Date de révision:  
06.04.2023

Mentions de danger	: H315 H318	Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves.
Conseils de prudence	: P101  P102 <b>Prévention:</b> P280  P284  <b>Intervention:</b> P305 + P351 + P338   P310	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants.  Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.  EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### 2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange liquide des sels organiques et inorganiques des fertilizers.

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)

Version: 2.13  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 24.03.2016  
Référence : FDS\_652\_N

Date de révision:  
06.04.2023

sulfate de fer	7720-78-7 231-753-5 01-2119513203-57-XXXX	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315  Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 500 mg/kg	>= 15 - <= 25
Tris(sulfate) de difer	15244-10-7 233-072-9	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	>= 3 - <= 4
hydrogéno-2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylate de diammonium	3012-65-5 221-146-3	Skin Corr., Eye Dam. 2, 1; H315, H318	>= 1 - <= 5

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.  
Garder sous surveillance médicale pendant 48 heures au moins.  
Eloigner du lieu d'exposition, coucher.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation de fumées de surchauffe ou de combustion.  
Appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.  
Rincer abondamment avec de l'eau.  
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.



Version: 2.13  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 24.03.2016  
Référence : FDS\_652\_N

Date de révision:  
06.04.2023

---

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
Ne PAS faire vomir.

#### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes : Pas d'information disponible.

#### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

---

### **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Ce produit n'est pas inflammable.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

#### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Pas d'information disponible.

#### **5.3 Conseils aux pompiers**

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

---

### **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

#### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.  
Contacter le producteur ou bien le fournisseur si des grandes quantités ont été libérées involontairement

---

Version: 2.13  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 24.03.2016  
Référence : FDS\_652\_N

Date de révision:  
06.04.2023

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Le produit ne doit pas pénétrer dans les eaux.  
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Nettoyer soigneusement.  
Produits de nettoyage appropriés  
Eau

## 6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

# SECTION 7: Manipulation et stockage

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de précautions spéciales requises.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

## 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver le récipient bien fermé. Protéger de la chaleur. Éviter une exposition directe au soleil. Tenir sous clé. Conserver hors de portée des enfants.

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 12, Substances liquides non combustibles

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Non pertinent

Version: 2.13  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 24.03.2016  
Référence : FDS\_652\_N

Date de révision:  
06.04.2023

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
sulfate de fer	7720-78-7	TWA	1 mg/m <sup>3</sup> (Fer)	GB EH40
Tris(sulfate) de difer	15244-10-7	TWA	1 mg/m <sup>3</sup> (Fer)	GB EH40

Le produit ne contient aucune quantité appropriée de matériaux avec les valeurs reliées par workplace qui exigent la surveillance.

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
sulfate de fer	Travailleurs	Contact avec la peau	Effets aigus, effet systémique	2,8 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 24 h			
	Travailleurs	Inhalation	Effets aigus, effet systémique	9,9 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Effets chroniques, effet systémique	2,8 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 24 h			
	Travailleurs	Inhalation	Effets chroniques, effet systémique	9,9 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Ingestion	Effets aigus, effet systémique	1,4 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 24 h			
	Consommateurs	Contact avec la peau	Effets aigus, effet systémique	1,4 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 24 h			
	Consommateurs	Inhalation	Effets aigus, effet systémique	2,5 mg/m <sup>3</sup>



Version: 2.13  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 24.03.2016  
Référence : FDS\_652\_N

Date de révision:  
06.04.2023

	Consommateur s	Ingestion	effet systémique, Effets chroniques	1,4 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 24 h			
	Consommateur s	Contact avec la peau	Effets chroniques, effet systémique	1,4 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 24 h			
	Consommateur s	Inhalation	Effets chroniques, effet systémique	2,5 mg/m <sup>3</sup>

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
sulfate de fer	Eau	
Remarques:	Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.	
	Comportement dans les stations de traitement des eaux usées	2483 mg/l
	Sédiment d'eau douce	246000 mg/kg
	Sédiment marin	246000 mg/kg
	Sol	276000 mg/kg

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Remarques : Gants résistants aux solvants Prendre des mesures de protection de la peau, telles que la protection préventive et le nettoyage doux, visant à éliminer la saleté et à regraisser la peau. Le choix d'approprié dépend du matériel, et également de la qualité des gants. Le degré de protection changera de fabricant en fabricant. Le produit est une préparation de plusieurs substances, la résistance du matériel de gant ne peut pas être calculée à l'avance et doit



Version: 2.13  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 24.03.2016  
Référence : FDS\_652\_N

Date de révision:  
06.04.2023

---

être vérifiée avant l'application.

Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection

Protection respiratoire : Protection respiratoire non nécessaire

Mesures de protection : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

#### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux : Le produit ne doit pas pénétrer dans les eaux.  
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

---

## **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique : liquide

Couleur : brun clair

Odeur : inodore

pH : 2,1, (20 °C)

Point/intervalle de fusion : < 0 °C

Point/intervalle d'ébullition : > 100 °C

Point d'éclair : Non applicable

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.

Limite d'explosivité, supérieure : Non applicable

Version: 2.13  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 24.03.2016  
Référence : FDS\_652\_N

Date de révision:  
06.04.2023

---

Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité	: 1,38 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: complètement miscible
Coefficient de partage: n- octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'auto- inflammabilité	: Non applicable
Température de décomposition	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Viscosité Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: N'est pas considéré comme une substance oxydante

## 9.2 Autres informations

Tension superficielle : Donnée non disponible

---

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Corrosif(ve) au contact avec des métaux

### 10.4 Conditions à éviter



Version: 2.13  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 24.03.2016  
Référence : FDS\_652\_N

Date de révision:  
06.04.2023

---

Conditions à éviter : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:  
Oxydes de soufre

---

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

##### Composants:

##### **sulfate de fer:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 (Rat): 657 - 4.390 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg  
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 1.992 mg/kg  
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

##### Produit:

Remarques: Irritant pour la peau et les membranes muqueuses

##### Composants:

Version: 2.13  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 24.03.2016  
Référence : FDS\_652\_N

Date de révision:  
06.04.2023

**sulfate de fer:**

Méthode: OCDE ligne directrice 404  
Résultat: Irritation de la peau  
Remarques: Irritant pour la peau et les membranes muqueuses

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

**Produit:**

Remarques: Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

**Composants:**

**sulfate de fer:**

Méthode: OCDE ligne directrice 405  
Résultat: Irritation des yeux

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**Produit:**

Remarques: Aucun(e) à notre connaissance.

**Composants:**

**sulfate de fer:**

Méthode: OECD TG 429  
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

**Cancérogénicité**

**Composants:**

**sulfate de fer:**

Cancérogénicité - Evaluation : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets carcinogènes, tératogènes ou mutagènes.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

**Composants:**

**sulfate de fer:**

Remarques: Pas d'effet connu.

**Toxicité à dose répétée**

**Composants:**

**sulfate de fer:**

Espèce: Rat  
NOAEL: 284 - 324 mg/kg  
Voie d'application: Oral(e)



Version: 2.13  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 24.03.2016  
Référence : FDS\_652\_N

Date de révision:  
06.04.2023

Durée d'exposition: 90 d  
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Rat  
NOAEL: 100 mg/kg  
Voie d'application: Oral(e)  
Durée d'exposition: 49 d

Voie d'application: Par inhalation  
Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Voie d'application: Dermale  
Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

#### **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **11.2 Informations sur les autres dangers**

#### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible

#### **Information supplémentaire**

##### **Produit:**

Remarques: Nocif

## **SECTION 12: Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

#### **Composants:**

##### **sulfate de fer:**

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

#### **Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

#### **Composants:**

##### **sulfate de fer:**

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances

Version: 2.13  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 24.03.2016  
Référence : FDS\_652\_N

Date de révision:  
06.04.2023

inorganiques.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

**Composants:**

**sulfate de fer:**

Bioaccumulation : Remarques: Une accumulation dans les organismes aquatiques est peu probable .

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Produit:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Donnée non disponible

**Composants:**

**sulfate de fer:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Milieu:Sol  
Remarques: immobile

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Remarques: Donnée non disponible

**Composants:**

**sulfate de fer:**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)..

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:**

Cheminement et devenir dans l'environnement : Donnée non disponible



Version: 2.13  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 24.03.2016  
Référence : FDS\_652\_N

Date de révision:  
06.04.2023

Information écologique supplémentaire : Le produit non dilué ou des grandes quantités de le produit ne peut pas arriver dans les eaux souterraines, l'eau superficielle, ou la canalisation.

Voir les informations transmises par le fabricant.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.  
Engrais  
Vérifier la réutilisation en agriculture.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat. Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu. Les prescriptions réglementaires nationales et locale doivent être respectées.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non pertinent

## SECTION 15: Informations réglementaires



Version: 2.13  
Date de dernière parution: 23.12.2022  
Date de la première version publiée: 24.03.2016  
Référence : FDS\_652\_N

Date de révision:  
06.04.2023

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique ICPE : Non concerné  
Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 1 pollue faiblement l'eau

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce produit.

## SECTION 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H318 : Provoque des lésions oculaires graves.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Skin Corr. : Corrosion cutanée  
Skin Irrit. : Irritation cutanée  
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. -



Version: 2.13

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 24.03.2016

Référence : FDS\_652\_N

Date de révision:

06.04.2023

Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire

#### **Information supplémentaire**

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

DE / FR